

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 FEVRIER 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Acquisitions foncières
15 chemin de la Planche**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 février 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 février 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 février 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu ZHERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 janvier deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIoux, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

Avaient donné procuration :

Madame FUCHS à Madame DESCHAMPS
Madame ALLARD à Madame RICHARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Madame MAUVAGE

N° DE DOSSIER : 08 A 05

OBJET : ACQUISITIONS FONCIÈRES – 15 CHEMIN DE LA PLANCHE

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de l'aménagement et de l'élargissement du chemin de la Planche, il est nécessaire de soustraire à la parcelle AN 759 appartenant à Monsieur FLEGEAU, domicilié 15 chemin de la Planche, une emprise d'environ 38,5 m² côté chemin de la planche et une emprise de 81 m² côté allée du Toreau.

L'acquisition se fera à la valeur de 29 393 €, conformément à l'avis de France Domaines.

La Ville versera, en outre, une indemnité de 4 947,95 € au propriétaire pour le remplacement de la clôture et une indemnité de 12 769 € pour le remplacement des végétaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de ces emprises aux conditions ci-dessus exposées,
- d'autoriser le paiement des indemnités concernant les travaux de reconstruction des murs de clôture et le remplacement des végétaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France


Roselle CROS